

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 57

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUET
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

Mme Louise MARIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
Mme Lydie CHAMPION	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUET
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Subvention 2017 à la Mission Locale**

Dijon Métropole, depuis 2003, s'est engagé dans le développement d'outils afin de renforcer l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées.

Dans le cadre du reconventionnement de la Maison de l'Emploi et de la Formation pour la période 2016-2021, qui a intégré l'Agence de Développement Économique de Dijon Métropole en tant que membre constitutif du GIP, le mode d'organisation de la politique insertion, emploi, formation a pu être défini de manière partenariale avec l'Unité Territoriale de la DIRECCTE pour l'Etat et Pôle Emploi.

Ainsi, il a été rappelé la nécessité de s'appuyer sur les outils territoriaux en favorisant leur complémentarité avec l'offre de service de Pôle Emploi.

Dans ce cadre, Dijon Métropole souhaite soutenir la structure Mission Locale à hauteur de 120 000 € au titre de la convention jointe à la présente délibération.

L'offre de service de la Mission Locale vise à répondre à la globalité des problématiques des jeunes par une approche de proximité organisée sur l'agglomération via 11 antennes et 2 permanences.

La Mission Locale mobilise ainsi les mesures pour l'emploi, la qualification et la formation des jeunes et a développé une offre de proximité auprès du monde de l'entreprise.

Cette dernière action s'est particulièrement développée dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes sur le territoire de Dijon Métropole.

Dijon Métropole a soutenu la mise en place du dispositif Garantie Jeunes qui a fortement mobilisé la Mission locale dans sa phase de mise en œuvre, celle-ci poursuit son engagement dans la phase de consolidation et de renforcement du dispositif.

En 2016, la mission locale a accueilli 1785 jeunes pour la première fois, sur la métropole, dont 961 (soit 54%) ont entre 18 et 21 ans. Comme les années précédentes, les jeunes de niveau infra IV sont surreprésentés (68%) et 29 % seulement sont en logement autonome. 77% n'ont pas de moyen de transport et 32% seulement ont le permis de conduire.

Au titre de la mission accueil- accompagnement :

En 2016, la mission locale a accompagné 5890 jeunes, dont 981 issus des quartiers politique de la ville et a réalisé près de 55 000 actes d'accompagnement dont 34 000 de type entretiens et ateliers.

L'accompagnement et les propositions faites aux jeunes ont permis la signature de 1874 contrats de travail et 886 entrées en formation.

Au titre de la Garantie Jeunes, l'objectif 2016 était de 300 entrées :

- instruction de 330 dossiers ;
- admission de 304 jeunes dans le dispositif, dont 66 issus des QPV ;
- 878 mises en situations professionnelles et d'emploi (CDI, CDD, stages, alternance).

Dans ces conditions et au regard de ces spécificités, il est attendu de la Mission Locale, pour l'année 2017, de mettre l'accent sur les axes suivants :

- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des publics avec un travail spécifique pouvant être conduit en direction des publics des quartiers prioritaires, tout en garantissant la couverture territoriale actuelle ;

A ce titre, il est attendu la poursuite de la collaboration dans le cadre du dispositif « passerelle vers l'emploi », en direction des jeunes des quartiers en rupture avec les dispositifs de droit commun, animée par l'Acodège et la participation aux coordinations emploi animées par les cinq communes (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny, Talant) ;

- la contribution aux actions territoriales et aux dispositifs tels que 100 chances-100 emplois, les clauses sociales d'insertion, dans l'objectif d'articuler et de mailler les offres en adéquation avec les besoins des publics ;

Sur cet aspect, outre la prescription des publics, il est attendu le maintien de l'effort en cours dans la mobilisation du dispositif des emplois d'avenir avec Pôle Emploi ;

- le partenariat renforcé avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais afin d'effectuer pour 2017 des préconisations sur des interventions prioritaires pouvant être conduites par Dijon Métropole, notamment lors d'explorations vers les entreprises ;
- la poursuite de l'animation de la plateforme mobilité de l'arrondissement dijonnais et le développement d'actions destinées à l'autonomie de déplacement durable des publics pour l'accès à l'emploi.

Pour répondre notamment à ces objectifs, la Mission Locale s'appuie sur une réorganisation territoriale mise en œuvre en 2015, avec l'objectif de favoriser le suivi du travail de proximité et de garantir une plus grande réactivité de ses interventions, en prenant en compte le zonage du Contrat de ville.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2017 de 120 000 € à la Mission Locale ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2017.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)